



Assurance auto - accident voiture

Par **letbel**, le **02/01/2014** à **19:28**

bonjour

je viens d'avoir un accident dont je suis responsable.. ma voiture est morte et l'autre conducteur à des dégâts. malheureusement j me suis rendue compte que j'avais pas fais mon contrôle technique.. pas à jour

quelle sont pour moi les risques avec mon assurance ?

serais-je quand même indemnisé ?

Par **alterego**, le **02/01/2014** à **22:29**

Bonjour,

Vous répondre demande à ce que nous soyons renseignés sur votre contrat.

Comment êtes vous assuré ? **Au tiers** ou **tous risques?**

Cordialement

Par **chaber**, le **03/01/2014** à **07:54**

bonjour,

Assuré aux tiers: votre assureur doit indemniser les victimes. L'absence de contrôle technique

n'est pas opposable aux tiers.

Assuré pour vos dommages: il faut relire vos conditions générales (comme Alterego le recommande toujours) pour vérifier s'il y a une clause correspondante.